



TRAVAUX PUBLICS			
Reçu 23 JAN. 1976			
P		111	
1		2	1
11.		(3)	4
12.		4	
d.		5	

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la commune de Presinge.

du 21 janvier 1976

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune du 23 octobre 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

Il est donné les noms de :

- CV-3859 1. Route de Cara à l'artère partant de la route de Presinge et aboutissant à la frontière française (borne territoriale 113) - douane de Cara.
- CV-55204 5. Route de Basselat (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Cara et aboutissant à la route de Presinge par le hameau de Grand-Cara.
- CV-55212 6. Chemin des Blessonniers (lieu-dit) à l'artère partant de la route de La Louvière et aboutissant au chemin des Cordonnières.
- CV-55227 7. Chemin de Bottéret (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Jussy et aboutissant à la route de Presinge.
- CV-55239 8. Route des Champs-de-Jus (lieu-dit) à l'artère partant de la route des Eaux-Belles et aboutissant à la route de La Louvière.
- CV-55247 9. Chemin des Cordonnières (lieu-dit) à l'artère partant de la route de La Louvière, passant devant le cimetière et aboutissant au chemin des Blessonniers (devant le pont).

Séance du 21 janvier 1976

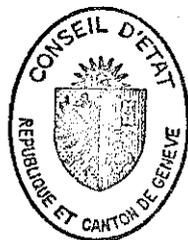
- CV.55255 10. Route des Eaux-Belles à l'artère partant de la route de Cara (douane de Cara) et aboutissant à la route de Basselat par le hameau de Petit-Cara.
- CV.55263 11. Chemin des Jonchets (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route de La Louvière en direction NE.
- CV.14133 12. Route de La Louvière (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Presinge et aboutissant à la frontière française (borne territoriale 116).

NB. Les numéros d'ordre se réfèrent au plan schématique des artères joint à l'arrêté.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er février 1976.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Cadastre	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*J. Halland*